

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24866**

Intitulé

Responsable de sûreté maritime et portuaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère de l'intérieur - Gendarmerie maritime

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Colonel

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de sûreté maritime et portuaire a pour mission d'assurer la protection des navires dans les approches maritimes, sur les plans d'eau et installations portuaires contre l'ensemble des atteintes de sûreté (terrorisme, activités illicites,.....). Pour cela, il doit :

- évaluer les vulnérabilités de la zone maritime et fluviale de régulation et des escales en analysant l'environnement de cette zone et en définissant une conduite d'action préventive et des mesures de protection ponctuelle selon les événements survenant sur le site.
- sécuriser la zone maritime et fluviale de régulation et des escales en collectant, exploitant et en partageant les informations présentant un intérêt pour le site, en établissant et en actualisant la fiche réflexe propre à chaque menace, en dirigeant et en contrôlant la mise en œuvre des actions préventives et des mesures de protection sur la zone maritime et en complétant les mesures de protection en intervenant sur le plan judiciaire chaque fois que nécessaire sur les navires ou sur les installations portuaires.
- apporter son expertise de sûreté aux autorités maritimes et portuaires en participant à l'élaboration des plans de sûreté et des dispositifs de circonstances avec les autres services de l'État agissant au niveau départemental (groupe d'experts), en siégeant en tant que membre au sein du comité local de sûreté portuaire présidée par le préfet et en apportant son concours pour la mise en œuvre d'exercice de sûreté avec les exploitants portuaires.

Les capacités attestées :

- Appréhender l'environnement maritime (réglementation et enjeux économiques) et sa zone de compétence (zones à risques, points sensibles, flux)
- Définir la typologie de la menace
- Dissuader les menaces
- Appréhender l'environnement
- Définir des mesures de protection
- Développer un réseau de correspondants
- Recueillir les informations en rapport avec la sûreté du site
- Analyser les informations recueillies en rapport avec la sûreté du site
- Informer les autorités ayant à en connaître
- Conceptualiser les processus opérationnels et procédures de réaction aux risques de sûreté
- Concevoir et commander le service de l'unité
- Contrôler l'efficacité des mesures et l'exécution du service
- Développer les compétences des personnels
- Diligenter des enquêtes pénales appliquées au milieu maritime

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La sûreté maritime et portuaire s'exerce au sein des pelotons de sûreté maritime et portuaire dans les ports civils de Marseille Port de Bouc (45 militaires) - Le Havre (35 militaires) et Dunkerque, et au sein des pelotons de sûreté des zones protégées dans les ports militaires de Brest, Toulon et Cherbourg.

Responsable de sûreté maritime et portuaire

Dirigeant d'entreprise de sécurité et de sûreté (secteur privé)

Codes des fiches ROME les plus proches :

N2205 : Direction d'escale et exploitation aéroportuaire

K2502 : Management de sécurité privée

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Il existe quatre composantes:

L'environnement maritime et portuaire (réglementation au sein d'une zone maritime et enjeux économiques du développement d'un port, appréhender sa zone de compétence, exploiter les cartes maritimes)

Concept de la sûreté maritime (définir la typologie de la menace, dissuader les menaces, définir des mesures de protections ponctuelles)

La documentation de la sûreté maritime et portuaire (conceptualiser les processus opérationnels et procédures de réaction aux risques de sûreté, diligenter des enquêtes pénales appliquées au milieu maritime)

Période probatoire d'une année en unité d'emploi (développer un réseau de correspondants, recueillir et analyser les informations, informer

les autorités, concevoir et exécuter le service, contrôler l'exécution du service, développer les compétences des personnels)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président: colonel commandant la gendarmerie maritime ou son représentant Membres - commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime à Toulon ou son représentant - un commandant de peloton de sûreté maritime et portuaire - un gradé d'encadrement affecté en PSMP - un agent de sûreté portuaire dans un port d'importance vitale (ASP) ou un officier de sûreté d'une compagnie d'armement (CSO)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président: colonel commandant la gendarmerie maritime ou son représentant Membres - commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime à Toulon ou son représentant - un commandant de peloton de sûreté maritime et portuaire - un gradé d'encadrement affecté en PSMP - un agent de sûreté portuaire dans un port d'importance vitale (ASP) ou un officier de sûreté d'une compagnie d'armement (CSO)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de sûreté maritime et portuaire" avec effet au 29 février 2008, jusqu'au 3 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2009 : 8 titulaires de la certification 2010 : 5

2011 : 4

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Gendarmerie maritime

site de Houilles - Base des Loges

8 avenue du Président Kennedy

BP 40202 - 78102 ST GERMAIN-EN-LAYE Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Centre National d'Instruction de la Gendarmerie Maritime - Impasse sergent-chef Louis Mariani - 83200 TOULON

- Pelotons de sûreté maritime et portuaire (ports civils) et les pelotons de sûreté des zones protégées dans les ports militaires

Historique de la certification :